

n° 1083

Hebdomadaire - 23 janvier 1986 - 3 F

D 1083 CHILI: ARRESTATION DU DIRECTEUR DE "MENSAJE"

Dans le cadre de la répression contre les milieux d'Eglise (cf. DIAL D 1053 et 1063), les attaques du gouvernement n'ont pas manqué contre la revue jésuite "Mensaje". Plusieurs fois censurée, elle n'en a pas moins continué à critiquer le régime. C'est pourquoi le gouvernement s'en est pris directement à son directeur. Accusé par le ministre de l'intérieur d'injures envers le chef de l'Etat en mars 1985, le P. Renato Hevia bénéficiait d'un non-lieu le 30 septembre suivant. Le ministre de l'intérieur ayant fait appel, la justice a cette fois inculqué le directeur de la revue. Placé en détention provisoire le 4 décembre 1985, il était remis en liberté le 20 décembre suivant. Le procès suit son cours.

Note DIAL

1- Interview du P. Renato Hevia par la revue "Solidaridad", quelques heures avant son arrestation le 4 décembre 1985 (Solidaridad du 15-27/12/1985).

Question - Sur plainte du ministre de l'intérieur en mars 1985, la justice avait conclu par un non-lieu le 30 septembre. Le ministre ayant fait appel, la cour d'appel vient de t'inculper et d'ordonner ton arrestation.

Réponse - Cela me semble très injuste qu'on cherche à punir d'emprisonnement ceux qui, comme moi en l'occurrence, appellent à la paix, à la concorde et au bon sens dans ce pays. Ce pays déchiré par la violence, comme nous le voyons, et de plus en plus polarisé par la rigidité des positions. Nous n'arriverons à rien si nous ne dialoguons pas, si nous ne commençons pas à nous comprendre, au lieu de se figer dans des positions guerrières comme si nous étions ennemis. Comme l'Eglise le fait, nous à "Mensaje" dénonçons les injustices et les violations commises pour dire une parole de paix. Non pas la paix des cimetières mais la paix sur la base de la justice, de la liberté et de la solidarité.

Q. - De sorte que tu te declares innocent des accusations portées contre toi?

R. - Je me déclare totalement innocent de ces accusations, car nous n'avons jamais injurié le président de la République ni personne d'autre. Dire que la société demande un changement de régime et de gouvernants n'est pas un crime. Et nous l'avons dit parce que nous pensons nous faire les interprètes du cri des marginalisés, des victimes du terrible chômage, de la faim, d'une situation économique extrêmement grave. Et nous nous faisons l'écho du cri pour un vrai changement et de l'urgence d'un retour à la démocratie, pour voir si nous pouvons prétendre à la paix.

Q. - Si tu avais à recommencer, referais-tu le même chemin?

R. - Je referais le même chemin. Dans le dernier numéro de "Mensaje", sorti il y a deux jours, nous avons redit: il ne nous est pas possible de continuer sur cette voie de la violence et de l'intransigeance, où l'on n'écoute ni le cri de la société ni les appels de l'Eglise. Nous entendons continuer, par la force de la Parole de Dieu, à proclamer les exigences de l'Evangile et d'une vie digne pour

D 1083-1/3

tous les fils de Dieu. Même si cela doit nous coûter des désagréments. Cette année, dans l'Eglise, nous avons connu pas mal de contretemps. Il y a eu de très nombreuses arrestations arbitraires, des enlèvements, des personnes torturées et marquées au rasoir, des églises incendiées, d'autres barbouillées de slogans, des prêtres injuriés... Il s'agit là d'une campagne montée contre l'Eglise pour la faire passer pour partisane de la violence, collaboratrice des extrémistes, semeuse de confusion... et c'est cela que nous cherchons à tirer au clair dans notre revue.

Q. - Quelle est ton opinion sur la situation actuelle de la liberté d'expression au Chili?

R. - J'estime qu'elle est réduite, sinon nulle, au Chili car les espaces de presse privés à travers quelques revues sont tellement restreints qu'ils ne justifient pas l'affirmation selon laquelle la liberté d'expression existe au Chili. Il n'y a pas accès à la télévision nationale; il n'y a pas accès à un journal indépendant; il n'y a pas accès aux moyens massifs de communication. Que reste-t-il comme espace? La liberté de quelques revues à l'audience très limitée, et la petite liberté de personnes disposant de la voix et prêtes à s'opposer. Mais à celles-là on leur applique des lois injustes, ou on leur applique injustement des lois justes comme dans mon cas. C'est une grave violation du droit à l'information. La seule façon de construire une société dans la justice et la paix c'est en sachant ce qui se passe, où nous allons, ce que nous voulons ou ne voulons pas. Pour cela il faut la liberté d'information: nous devons savoir où en est la dette extérieure, combien nous devons et à qui, le nombre de logements dont nous manquons, pourquoi le problème de la santé empire, ce qu'il en est de la vente de nos richesses...

Q. - Quelles sont, à ton avis, les normes professionnelles ou éthiques les plus touchées actuellement dans le journalisme chilien?

R. - Le manque de vérité qui se traduit de deux façons. En taisant directement la vérité, ce qui a pour effet d'induire en erreur beaucoup de gens. En mentant effectivement, ce qui arrive quand un ministre d'Etat dit des choses fausses sur de prétendus pactes secrets entre des groupes politiques, quand il se refuse à l'arrestation de certaines personnes, ou quand il déforme sciemment les situations que nous vivons ou que nous constatons. Ce mensonge flagrant est quotidien. Qu'on manque à la vérité comme cela se pratique officiellement dans ce pays, voilà qui est très grave.

Q. - Tu vas être arrêté d'un moment à l'autre. Qu'as-tu à dire à tes collègues en pareille situation?

R. - Ce que j'ai à leur dire? Qu'il y a des moments où témoigner de la vérité pour la défense des personnes devient une chose dangereuse. Et quand la défense de la dignité des personnes, de la justice et de la vérité est synonyme d'emprisonnement, il y a de quoi être heureux puisque l'Evangile déclare "bienheureux ceux qui sont persécutés pour la justice". Je me sens proche du Seigneur qui nous a dit que nous aurions à souffrir comme lui. Ils l'ont battu, torturé et, pour finir, tué. J'espère que nous n'irons pas jusque là, mais si l'on doit connaître la prison pour une cause si juste, c'est l'occasion de se sentir davantage participant de la souffrance de tous ceux qui prennent la défense d'un frère. J'encourage mes collègues à dire la vérité, c'est la meilleure manière d'être parfaitement en paix avec sa conscience, avec Dieu et avec l'histoire. Etre arrêté pour ce motif, c'est un honneur. Même s'il y a des moments douloureux - surtout pour la famille - on peut penser à juste raison que c'est une pierre blanche pour la cause de la liberté d'expression et, plus profondément, pour la cause de la liberté dans notre pays.

2- Déclaration de la province de la Compagnie de Jésus sur l'arrestation du P. Renato Hevia (4 décembre 1985)

Le P. Renato Hevia, de la Compagnie de Jésus, directeur de la revue Mensaje a été inculpé dans le cadre d'un procès demandé par le gouvernement, sous l'accusation d'injures ou diffamation envers le chef de l'Etat, etc. (Loi de sécurité intérieure de l'Etat, art. 6, § B). Nous regrettons ce faux pas vis-à-vis d'une revue d'Eglise; nous le considérons comme une atteinte au bien commun du pays; et nous espérons que la justice, aux autres instances, finira par reconnaître la totale innocence du P. Hevia, ou que le gouvernement retirera sa plainte. Nous voyons dans cette accusation contre le directeur de Mensaje une conséquence de sa défense courageuse des droits de l'homme et sociaux du peuple chilien. C'est pourquoi nous lui apportons notre soutien total et la Compagnie de Jésus se sent plus proche de son Seigneur en étant poursuivie dans l'un de ses compagnons pour la cause de la justice et la défense des droits de l'homme. La persécution est la route du Christ, la route de l'Eglise; elle a été historiquement la route de la Compagnie de Jésus. Avec la force de l'Esprit nous continuons d'avancer dans notre annonce de l'Evangile et dans notre défense de l'homme.

Sergio Zañartu Undurraga s.j.
vice-provincial de la Compagnie de Jésus

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 310 F - Etranger 370 F - Avion 450 F
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441